



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le mardi 11 octobre 2022 à 17h15, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : madame Andrea Geary, conseillère.

Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-10-11-6068

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 11 octobre 2022 à 17h16 et que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 11 octobre 2022, à 17h15, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
- B) Octroi de contrat – Déneigement des rues municipales pour la saison 2022-2023;
- C) Octroi de contrat – Traitement des matières recyclables 2023;
- D) Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables 2023;
- E) Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures 2023;
- F) Acte de cession pour fins municipales entre Les développements MDR inc. et la Ville de Huntingdon relative aux lots 5 007 297, 6 341 740 et 6 341 741;

- G) Octroi de contrat – Services professionnels pour la préparation de descriptions techniques et de plans – Partie des lots 6 371 414 et 6 364 130;
- H) Période de questions;
- I) Levée de la séance.

Octroi de contrat – Dénéigement des rues municipales pour la saison 2022-2023

Considérant que la Ville a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de Excavation C.A.R pour procéder aux travaux de déneigement des rues municipales pour la saison 2022-2023 (Projet TP-2022-02) ;

Considérant la soumission conforme déposée par Excavation C.A.R. au montant de 70 000 \$, excluant les taxes applicables.

22-10-11-6069

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement des rues municipales pour la saison 2022-2023 à Excavation C.A.R., pour un montant de 70 000 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de déneigement des rues municipales pour la saison 2022-2023 (Projet TP-2022-02).

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-330-00-443.

Adopté

Octroi de contrat – Traitement des matières recyclables 2023

Considérant que la compagnie Ricova s’engage à recevoir et à traiter les matières recyclables de la Ville de Huntingdon à son centre de tri situé à Châteauguay lesquelles seront transportées par la compagnie Transport Chaperon;

Considérant la soumission présentée par Ricova pour le traitement des matières recyclables au montant de 120 \$/tonne métrique excluant les taxes applicables.

22-10-11-6070

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat du traitement des matières recyclables pour l'année 2023 à la compagnie Ricova pour un montant de 120 \$/tonne métrique excluant les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le budget 2023 qui sera prévu à cet effet au poste 02-452-21-446.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables 2023

Considérant que la Ville a présenté une demande de soumission sur invitation à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour effectuer la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2023;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 74 787,84 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix excluant les taxes
Collecte des matières recyclables (+/- 260 TM)	1536	34,78 \$	53 422,08 \$
Transport des matières recyclables à Châteauguay au site de Ricova	1536	13,91 \$	21 365,71 \$
TOTAL AVANT TAXES			74 787,84 \$

Considérant que Ricova inc. s'engage à recevoir et à traiter les matières recyclables de la Ville de Huntingdon qui seront transportés par la compagnie Transport Chaperon.

22-10-11-6071

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2023 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 74 787,84, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-452-10-448.

Adopté

Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures 2023

Considérant que la Ville a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. pour la collecte et le transport des ordures pour l'année 2023;

Considérant la soumission présentée par Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 68 906,10 \$, excluant les taxes applicables, soit:

Description	Quantité	Prix unitaire	Prix excluant les taxes
Collecte ordures (+/-675TM)	1 374	38,57 \$	52 995,18 \$
Transport des ordures au Centre de transbordement R. Hart à Valleyfield	1 374	11,58 \$	15 910,92 \$
TOTAL AVANT TAXES			68 906,10 \$

22-10-11-6072

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de la collecte et du transport des ordures pour l'année 2023 à la compagnie Transport Rolland Chaperon inc. au montant de 68 906,10 \$, excluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de la collecte et du transport des ordures pour l'année 2023.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-451-10-446.

Adopté

Acte de cession pour fins municipales entre Les Développements MDR inc. et la Ville de Huntingdon relative aux lots 5 007 297, 6 341 740 et 6 341 741

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur du développement domiciliaire Les Développements MDR, représenté par son président monsieur Marc Handfield;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.3.1 du Règlement de lotissement no 514, les propriétaires sont tenus de céder gratuitement à la Ville par un acte notarié, les lots formant l'assiette des rues proposées.

Considérant que les lots portant les numéros 5 007 297, 6 341 740 et 6 341 741 du cadastre du Québec forment l'assiette des rues Fortune, Cameron et du carré Morrison.

22-10-11-6073

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la cession à titre gratuit à la Ville de Huntingdon des lots 5 007 297, 6 341 740 et 6 341 741 formants l'assiette des rues Fortune, Cameron et du carré Morrison.

Que les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement et tous autres frais inhérents à la cession sont à la charge du promoteur Les Développements MDR inc.

Que la vente des dits lots soit libre de toute taxe municipale ou scolaire avec garantie contre tout trouble et éviction et quitte de toute charge, hypothèque et privilège qui pourraient ou auraient pu les grever.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de cession et tous autres documents à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat – Services professionnels pour la préparation de descriptions techniques et de plans – Partie des lots 6 371 414 et 6 364 130

Considérant que la Ville de Huntingdon doit acquérir une partie du lot 6 371 414, soit une superficie de 213.3 mètres carrés pour les fins municipales d'emprise de rue;

Considérant que la Ville de Huntingdon doit acquérir une partie du lot 6 364 130, soit une superficie de 129.16 m² pour les fins municipales visant à régulariser l'implantation de nos équipements de la station de pompage Poirier.

22-10-11-6074

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels à Vital Roy Arpenteur-géomètres Inc. représenté par monsieur Olivier Perron, arpenteur, pour la préparation de descriptions techniques et de plans des parties de lots 6 371 414 et 6 364 130.

Que la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 929-2020.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-10-11-6075

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 17 h 45

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière